

Pourriez-vous faire une enquête et nous indiquer tous les avantages et désavantages de notre projet.» Ces gens étudient les frais de transport, la proximité des matières premières et beaucoup d'autres éléments. Autrement dit, monsieur le président, si l'on parvient à prouver à l'industrie en question que son projet est rentable, elle y donnera suite avant qu'on ne puisse faire quoi que ce soit, mais il faut créer le climat propice. S'il y a des profits à réaliser, ils ne manqueront pas d'être présents.

Choissant au hasard, prenons pour exemple une industrie comme la *Canada Dry*. Si l'on voulait qu'elle s'établisse dans une région de marasme, on pourrait lui donner tout ce que le ministre veut accorder sous forme d'octrois, etc. Mais si l'eau de la localité n'est pas de la qualité nécessaire pour fabriquer ses produits, elle n'ira pas s'installer dans la région. Le programme que le ministre nous a exposé tantôt n'a pas fonctionné convenablement, et je discerne peu d'amélioration.

Une voix: On a mis la charrue devant les bœufs.

M. Hales: C'est un autre exemple de mesure législative mal conçue. Le gouvernement procède à rebours: il recule, fait un pas en avant, puis deux en arrière. Après la présentation de ce programme fait de pièces et de morceaux, le ministre ajoute une autre pièce et il nous demande de voter 50 millions de dollars pour des octrois purs et simples qui doivent être versés à l'industrie pour qu'elle s'installe dans les régions désignées ou de marasme. En terminant, monsieur le président, je signale une fois de plus au ministre la situation qui existait aux États-Unis lorsque le gouvernement de ce pays a lancé un programme semblable, dans le cadre de sa lutte contre la pauvreté.

● (4.30 p.m.)

Nous devrions aussi accorder une attention particulière aux résultats de ce programme aux États-Unis. J'espère que lorsque le ministre présentera le projet de loi et le règlement qui l'accompagne, la chose sera expliquée beaucoup plus en détail. Pourtant, j'espère sincèrement que le ministre examinera de nouveau la question avec l'attention requise, afin qu'il n'ait pas besoin de demander à la Chambre, dans un an environ, de modifier de nouveau la mesure, comme aujourd'hui.

M. Saltsman: Monsieur le président, avant que la Chambre soit saisie de ce bill, il ne nous sera pas possible de prendre une position définitive sur la mesure législative proposée. Mais à moins que le bill n'offre quelque chose

d'un peu plus valable que ce que nous avons vu jusqu'ici, je m'y opposerai, suivi en cela, j'imagine, par bien des membres de notre parti.

Il y a deux ans, le ministère de l'Industrie avait prévu une mise en valeur régionale, et les résultats ont été désastreux. Je crois qu'il y a quelque chose à apprendre de cette mesure législative, qui existe encore. Elle montre que l'isolement d'une collectivité, qu'on déclare région désignée, n'est pas une formule viable. Quand ce bill nous sera présenté, j'espère qu'il indiquera que le gouvernement a adopté une autre attitude, étant donné l'expérience acquise dans le passé et que des régions entières, peut-être des provinces entières, seront déclarées régions désignées, afin que les lacunes qui existent, ou qui existaient dans la législation antérieure, ne réapparaissent pas dans la nouvelle loi.

L'ancienne loi a fait beaucoup de tort à Waterloo-Sud, bien que le ministre ait assuré aux habitants de Waterloo-Sud que des endroits tels que Galt retireraient plus d'avantages de l'existence du programme que de son absence. Mais cet espoir ne s'est pas réalisé. Comme le ministre le sait, les industries ont quitté Galt pour une région voisine. Tous les habitants de cette région, dont je viens, trouvent qu'avoir classé ce secteur comme région désignée, fut une grave erreur. Les résultats ont été nuls. A mon avis, la décision se fondait sur un calcul erroné et je crains que le ministre ne songe aux mêmes critères dans la nouvelle loi.

La ville de Galt s'était donné beaucoup de peine et avait fait bien des projets en vue de développer une zone industrielle. Prévoyant que ses industries y resteraient et y grandiraient, elle avait préparé des services municipaux, mais certaines entreprises l'ont quittée impunément. Ce qui importe pour une nouvelle industrie dans une région municipale, c'est la main-d'œuvre disponible, la main-d'œuvre spécialisée et nécessaire à son exploitation. Dans ce cas particulier, l'industrie a pu partir en attirant la main-d'œuvre, tandis que la municipalité abandonnée a dû payer le coût des services et s'occuper de ses écoles.

Le ministre sait fort bien que l'évaluation domiciliaire ne suffit pas pour couvrir les frais des services municipaux et que les municipalités ont besoin de revenus industriels. En appliquant la mesure qui a encouragé l'industrie à quitter la municipalité, le ministre a dit à la municipalité que les gens continueraient d'y vivre, mais cela n'aide pas car les municipalités ont besoin de l'impôt provenant des industries pour suppléer aux évaluations domiciliaires.